

Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France

(2^{ème} trimestre 2013)

1. Résumé

Le record du nombre de personnes évacuées depuis le début des recensements !

Et le nombre de personnes évacuées durant le deuxième trimestre 2013 est en forte augmentation comparé à celui du premier trimestre 2013. En effet 5.482 personnes ont été évacuées de force par les autorités au 2^{ème} trimestre comparé à 2.883 au 1^{er} trimestre 2013 alors que le nombre de personnes forcées d'abandonner leurs lieux de vie suite à un incendie, à une inondation ou à des agressions est en diminution (530 versus 1.007). Même si aucun rapatriement par charter n'est signalé, il est rapporté 8 distributions massives d'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) attribuées à 424 personnes dans les bidonvilles. On a observé un net accroissement des évacuations forcées en Ile de France alors que dans les autres régions (notamment PACA, Rhône-Alpes et Nord) elles ont continué à un rythme soutenu.

Les incendies sont en diminution. On déplore cependant le décès de trois personnes dont un enfant dans l'incendie du squat de Lyon, le 13 mai. Une bougie d'éclairage l'aurait déclenché : on avait coupé l'électricité du squat quelques jours avant.

La mise en application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012¹ « relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites » reste rare, hétérogène ou est généralement très rapide et superficielle. Elle s'apparente souvent plutôt à un recensement des populations qu'à un réel et durable travail social d'insertion.

¹ Circulaire interministérielle nor intk1233053c.

Remarque préliminaire

Depuis le début du deuxième trimestre 2013, ce recensement est le fruit d'une collaboration entre la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et le « European Roma Rights Centre » (ERRC). Sans avoir la prétention de refléter l'exacte réalité de la situation étant donné le manque de données précises disponibles, ce recensement voudrait cependant en être l'expression la plus objective possible.

Ont été rajoutés à l'analyse les types de bases légales utilisées pour justifier les évacuations forcées et le nombre de fois où les personnes se sont enfuies d'elles-mêmes des lieux de vie pour échapper aux traumatismes des évacuations. Ces recensements étaient précédemment réalisés par Ph. Goossens et publiés en son nom propre.

2. Résultats observés et nouvelles données

Durant le deuxième trimestre 2013, 6.012 personnes furent obligées de quitter leurs lieux de vie dont 5.482 suite à une évacuation forcée et 530 suite à un incendie, à une inondation ou à une agression. Il n'y a pas eu à notre connaissance de rapatriements groupés organisés par l'OFII. On recense la distribution massive de 424 Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) à 8 occasions. Mais ceci reste probablement en-dessous de la réalité, la distribution de ces OQTF n'étant que sporadiquement rapportée. La présence, au cours d'une expulsion, de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) était avérée 2 fois.

Les évacuations ont concerné 40 sites. Une solution partielle de relogement a été proposée 16 fois. Les événements survenus sur ces sites correspondent à 36 évacuations forcées et 4 évacuations suite à un incendie, une inondation ou une agression, notamment à Sarcelles (95).

Le recensement introduit des nouvelles données indiquant la base légale utilisée pour justifier l'évacuation. Ainsi il y eut 23 évacuations forcées faisant suite à une décision d'un tribunal de grande instance (TGI) ou d'un tribunal administratif (TA), 10 faisant suite à un arrêté d'insalubrité ou de péril pris par la Mairie ou le Préfet et 3 abandons des bidonvilles par les personnes elles-mêmes. Ces abandons ou auto-expulsions sont dans la plupart des cas le résultat des pressions et des menaces policières, les personnes préférant éviter les traumatismes d'une évacuation forcée. Elles voudraient en même temps sauver leurs maigres biens qui sinon seraient condamnés à être détruits.

L'analyse des résultats montre que toutes les régions de France ont été le témoin d'évacuations forcées.

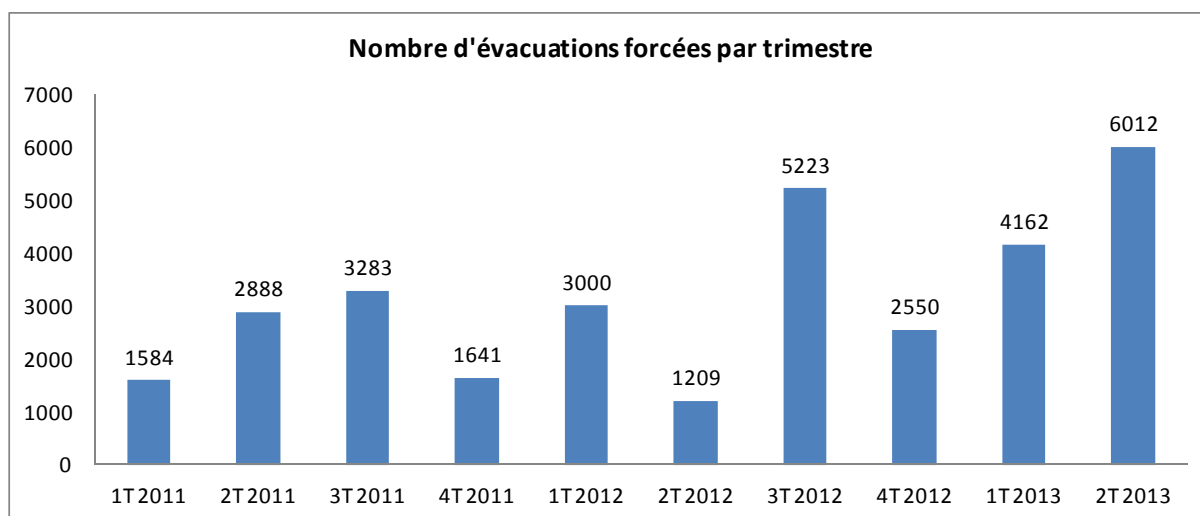
Comme lors des trimestres précédents, les solutions de relogement restent dérisoires dans la pratique même si, dans ce rapport, elles sont comptabilisées quand elles sont faites. Les propositions de relogement sont le plus souvent temporaires (deux à trois jours) dans des hébergements d'urgence ou parfois plus longtemps pour certaines familles (un mois renouvelable selon des critères mal définis) dans des hôtels du SAMU social. Elles sont généralement éparpillées et éloignées des lieux de scolarisations des enfants et elles ne sont adressées qu'à une partie de la population du lieu de vie. Il arrive fréquemment que les autorités envisagent de séparer les familles en proposant des solutions d'hébergement d'urgence uniquement aux mères et aux plus jeunes enfants, laissant les pères et les autres enfants plus âgés à la rue.

3. Evolutions par rapport aux périodes précédentes

Les deux tableaux suivants détaillent les différents nombres recensés et leurs évolutions.

Cette analyse montre que le nombre de personnes évacuées au deuxième trimestre 2013 est en forte augmentation par rapport à celui du premier trimestre 2013, ce qui démontre une absence totale de changement de politique et même son renforcement.

Les niveaux atteints durant le deuxième trimestre 2013 restent très élevés et laissent présager un troisième trimestre encore plus critique.



	Nombre de lieux subissant une évacuation forcée due aux...			Nombre de lieux évacués	Solutions partielles de relogement	Nombre de fois que des personnes ont subi une évacuation forcée due aux...			Nombre total de Personnes
	Autorités	Rapatr.	Incendies ou autres			Autorités	Rapatr.	Incendies ou autres	
1T 2012	17	1	6	24	3	2 153	70	777	3 000
2T 2012	17	2	1	20	1	1 039	150	20	1 209
3T 2012	40	3	1	44	4	4 630	558	35	5 223
4T 2012	23	4	3	30	11	1 582	735	233	2 550
1T 2013	29	2	10	41	16	2 883	272	1 007	4 162
2T 2013	36	0	4	40	16	5 482	0	530	6 012

4. Harcèlement, rejet, mise en péril, menaces

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et ne donne que quelques exemples des faits de violence :

- Les harcèlements policiers précédant une évacuation ont perduré et sont souvent accompagnés de distributions d'obligations de quitter le territoire français (OQTF), comme à Paris, Porte de la Chapelle (75) où deux distributions massives ont eu lieu, l'une le 17 janvier et l'autre le 9 avril 2013 (une centaine de distribution d'OQTF la dernière fois).
- Les personnes évacuées de force de la friche Barda à Montreuil (93) le 2 mai ont été pourchassées pendant plusieurs jours par les forces de l'ordre avant de reconstruire un bidonville Porte de Montreuil.

- Des personnes, ayant dû évacuer leur squat suite à un incendie le 13 mai, ont été relogées temporairement dans un gymnase mais 120 d'entre elles s'en sont vues expulsées trois semaines plus tard, le 29 mai, à Lyon (69) sans aucune solution de relogement.
- Ce n'est qu'après y avoir été contraint par une décision de justice, que le Préfet de Lyon (69) a accepté de reloger des personnes qu'il avait évacuées au mois d'avril.
- Des climats de tension et des menaces anti-Roms se perpétuent à certains endroits. Ainsi, les occupants d'un bidonville à Sarcelles ont abandonné les lieux le 29 mai suite à la visite nocturne d'individus armés (une personne a été blessée).
- Les discours de haine se sont multipliés. En voici deux exemples : Des propos ressemblant à un appel à la violence ont été émis le 8 juin sur Twitter par un conseiller municipal de Marseille (« *Bientôt à Marseille pour la même action* »²) suite à des jets de cocktail Molotov le 7 juin sur un village d'insertion occupé par des Roms à Hellemmes (59). Le Maire de Nice a déclaré le 4 juin 2013 : « *Je souhaite que chacun sache que ceux qui ne respectent pas les lois de la République, que les Roms, les squatteurs et les étrangers en situation irrégulière ne sont pas les bienvenus sur le territoire de la ville de Nice et je prendrai toutes les mesures pour ne pas relâcher la pression.* »³

5. Une politique incohérente

Les évacuations forcées ont continué à un rythme très élevé confirmant la ligne gouvernementale définie par le Premier Ministre qui passe par « *la nécessité de procéder à l'évacuation des campements illicites, notamment quand la situation sanitaire ou de sécurité l'exige* ». Le préfet Alain Régnier est chargé d'« *une mission particulière sur l'organisation de l'accompagnement des personnes touchées par l'évacuation d'un campement* » et doit veiller au « *respect de la circulaire du mois d'août dernier sur l'anticipation de ces évacuations, associée à une volonté de mener une véritable politique d'intégration pour les familles qui ont vocation à rester en France* »⁴.

Le Préfet Régnier n'a malheureusement aucune autorité sur les préfets responsables des évacuations forcées et ne dispose pas de moyens sérieux pour mener à bien sa mission. Ce constat vérifié dans les faits réels indiquerait que ce n'est pas l'accueil des familles Roms que le gouvernement voudrait améliorer mais les violences de l'évacuation forcée qu'il voudrait soi-disant humaniser. Quand ils existent, les diagnostics⁵ sont souvent faits de manière rudimentaire et superficielle notamment en Ile de France.

Une évacuation forcée restera la manifestation violente d'un rejet et non l'expression d'une volonté d'insertion.

6. Conclusions

Durant le deuxième trimestre 2013, les évacuations forcées ont continué à un rythme élevé, atteignant un record depuis le début des recensements en 2010. Dans la plupart des cas aucune proposition crédible d'accompagnement social ou de relogement n'est faite. Les autorités françaises continuent dans la réalité à violer impunément les lois européennes et plusieurs traités internationaux, notamment la Charte sociale européenne révisée. Ceci se perpétue tout en développant un discours

² *Un élu marseillais UMP prône la violence contre les Roms*, Par Francetv info avec AFP, le 08/06/2013

³ *Roms : Est-il impossible de concilier humanitaire et sécuritaire ?* Nice Premium, 4|06|2013

⁴ *Déclaration du Premier Ministre, PARIS*, 14 mai 2013 (AFP)

⁵ Mesure préconisée par la circulaire du 26 août 2012

gouvernemental ambigu se traduisant dans les faits par la même violence qu'antérieurement. Ce n'est pas en souhaitant leur retour dans leur pays d'origine que l'on va réussir à insérer en France ces populations vivant dans les bidonvilles.

Les traumatismes faisant suite aux évacuations forcées continuent de provoquer une précarité de plus en plus grande : rupture d'accompagnement social, déscolarisation des enfants, rupture de soins, instabilité, pertes de biens personnels, ... sans évoquer les traumatismes psychologiques.

7. Résultats détaillés pour le 2^{ème} trimestre 2013

Evacuations forcées de Roms étrangers occupant des lieux de vie en France (année 2013)																
Lieux de vie	Commune(s)	Date	Nombre		Expulsés pour cause			Distrib OQTF/ APRF	Présence OFII ou PAF (1=oui)	Rapap. OFII (1=oui)	Nombre rapatriés	Sol. de relog. (1=partie lle)	Motif			Source/Réaction
			Adultes	dont enfants	Evacués	Rapatriés	incendies ou autres						Arreté Préfet / Maire / 48h	jugement TGI ou TA	seuls sous pression	
Bord N7	Ris Orangis	03-avr	250	83	250							1	1			Metro 3 avril
Gymnase	St Fons	04-avr	60	20	60								1			Le Progrès 4 avril
Rue du Port	Aubervilliers	08-avr	100	33	100										1	Le Parisien 9 avril
Porte de la Chapelle	Paris	09-avr					100									ERRC
site de l'UUFM	Lille	10-avr	28	17	28									1		Le Parisien 10 avril
sortie A103	Vilemombre	11-avr	25	8	25							1				lesage.jeanyves@orange.fr
Rue Prévôté et rue Politzer	La Courneuve	11-avr	250	83	250							1				ERRC
Av nelson mandela	Stains	15-avr	180	60		180						1				Le Parisien 17 avril
Algecos	Fontaine	15-avr	156	52	156							1	1			FR3 16 avril
Rue de Pressensé	St Denis	16-avr	160	53	160								1			ERRC
Porte de Paris	St Denis	19-avr					50									ERRC
Bretelle Autoroute	St Denis	23-avr	30	10	30								1			ERRC
Rue Pascal	La Courneuve	24-avr					100									Romeurope R MdM, ERRC
Parking Ampère	Lyon	24-avr	100	33	100									1		M.Lyon.fr 24 avril
Site CEA	Brévannes	25-avr	400	133	400							1				Le Parisien 26 avril
Bvd Allende	St Herblain	25-avr	65	15	65				1			1				Ouest France 26 avril
Plateau d'Avron	Rosny-sous-Bois	29-avr					20									rRomeurope
Rue de Paris	Montreuil	02-mai	78	26	78									1		L'express 2 mai
Champy, Bois de grâce	Champs/Mame	02-mai	150	50	150										1	Le Parisien 2 mai
Squat bord de mer	Juan-les-Pins	03-mai	90	30	90							1		1		FR3 Côte d'Azur 29 mai
Surplomb A1 et A3	Aulnay sous Bois	06-mai	140	47	140							1	1			Aulnaylibre 7 mai
Rue Audibert 8ème arr.	Lyon	13-mai	200	67		200						1				Le Monde 13 mai
Ancien terrain de rugby	St Priest	14-mai	27	9	27									1		La gazette.fr 14 mai
Terrain dit des Cosmaunauts	St Denis	15-mai	250	83	250									1		ERRC
Terrain dit du Fort de l'Est	St Denis	15-mai	180	60	180									1		ERRC
Site CEA	Limeil Brévannes	21-mai	300	100	300							1	1			Le Parisien 21 mai et Romeurope 94
Chemin de Sarcelles au Luat	Sarcelles	29-mai	150	50		150										Romeurope JPD
rives du Var	Nice		120	40	120							1		1		Nice matin 21 mai
Sud porte Arras, secteur hotel de police	Lille	23-mai	400	133	400							1		1		La voix du Nord 23 mai
Porte de Paris	St Denis	28-mai	250	83	250									1		Libération 29 mai
Gymnase Grignard	Lyon	29-mai	180	60	180								1			M Lyon 29 mai blog Mediapart 30 mai
Porte de la Chapelle	Paris	29-mai	240	80	240							1		1		Rapport LDH/ERRC
Rue des Artisans	Noisy-le-Grand	29-mai					30									ERRC
Porte de Paris	St Denis	30-mai	150	50	150									1		JSD 30 mai
Rive de la Garonne centre ville	Toulouse	31-mai	43	11	43							1	1			Le Parisien 31 mai
Près de l'usine extraction sables	Argenteuil	04-juin	150	50	150									1		Romeurope JPD
Plaine Winston Churchill	Lille	05-juin	180	60	180		16	1				1		1		FR3 région NPDC 5 juin
	Saint Pierre de Chandieu	06-juin	100	33	100									1		Mlyon 7 juin
Bassin de la Maltournée	Saint-Denis	12-juin					58									ERRC
Hangar de la Porte de Paris	Saint-Denis	12-juin					50									Romeurope
Porte de la Villette	Paris	12-juin	80	27	80							1		1		Le Parisien, ERRC
Bois de la Couronne	Clichy-sous-Bois	13-juin	300	100	300							1		1		Le Parisien 13 juin
av des olives	Marseille	13-juin	50	20	50								1			La Marseillaise 13 juin, ERRC
av de St Antoine	Marseille	17-juin	180	60	180							1		1		La Provence 17 juin, ERRC
Bois de Grâce	Champs/Mame	19-juin	200	67	200										1	Le Parisien 19 juin, collectif Val Maubuée
Centre d'hébergement	Tassin-la demilune	24-juin	20	7	20							1				FR3
2ème trimestre 2013			6012	2005	5482	0	530	424	2	0	0	16	10	23	3	

8. Résultats détaillés pour le 1^{er} trimestre 2013

Evacuations forcées de Roms étrangers occupant des lieux de vie en France (année 2013)																	
Lieux de vie	Commune(s)	Date	Nombre		Expulsés pour cause			Distrib OQTF/ APRF	Présence OFII ou PAF (1=oui)	Rapatriés OFII (1=oui)	Nombre rapatriés	Sol. de relog. (1=partie lle)	Motif			Source/Réaction	
			Adultes	dont enfants	Evacués	Rapatriés	incendies ou autres						Arrêté Préfet / Maire / 48h	jugement TGI ou TA	seuls sous pression		
La Carelle	Villeneuve-le-Roi	04-janv	90	30	90			90				1	1			Libération 4 janvier	
Porte de la Chapelle	Paris	10-janv	6	2												Parisien 10 janvier	
Boulevard Schuman	Lille	14-janv	120	40								1				20minutes 15 janvier	
14 av du bois de l'Epine	Courcouronnes	21-janv	25	8	25							1	1			ASEFRR	
Croisement D93A / Jean Monet	Courcouronnes	21-janv	30	10	30								1			ASEFRR	
Rue de Suède l'Anjoly	Vitrolles	25-janv	50	17	50									1		Communiqué MRAP/LDH	
Lyon et environs	Lyon	29-janv	148	49		148		148	1	1	148					Rue89 30 janvier	
Bachelard et Helene Boucher	Villeneuve d'Asq	31-janv	70	23	70							1		1		FR3 Nord 31 janvier	
Rue Blanqui	Bordeaux	04-févr	20	7	20									1		Sud Ouest 5 février	
Pontillaut	Pontault-Combault	12-févr	60	20	60									1		Le Parisien 12 février	
Marché aux puces	Marseille	12-févr	25	8	25									1		Militants et millesbabords	
13 Av Guynemer	Caen	13-févr	10	2	10							1		1		tendanceouest 14 février et LDH	
Rue Jean Carasso	Bezons	14-févr	250	60	250									1		Le Parisien 15 février	
aire d'accueil Ligné	Ancenis	14-févr	9	3	9									1		Ouest France 15 février	
Site de l'ancien abattoir	Rezé	17-févr	45	15	45										1	Ouest France 21 février	
Rue des Fillettes	Aubervilliers	22-févr	300	100			300					1				Le Parisien 22 février	
Route des Romains	Strasbourg	25-févr	20	7			20					1				DNA 25 février	
Rue des Etrangers et Av Thiers	Bordeaux	26-févr	400	133	276	124		124	1	1	124	1		1		Sud Ouest 1 mars FR3 Aquitaine 26 février	
Av de la division Leclerc	Sarcelles	28-févr	80	30			80					1				Le Parisien 28 février	
Chemin du Cornillon	Aubervilliers	28-févr	50	15	50								1			CP ERRC 8 mars	
Rue de Marquillies	Lilles	03-mars	100	33			100					1				La voix du Nord 3 mars	
bidonville	Noisy-le-Sec	03-mars	50	15	50								1			CP ERRC 8 mars MdM mail 25 mars	
terre-plein autoroute	Bondy	06-mars	100	33	100								1			Le Parisien 6 mars	
Porte de Paris	ST-Denis	08-mars	150	50	150									1		Le Parisien 8 mars	
Nationale 20	Wissous	10-mars	60	20			60					1				Le Parisien 10 mars	
Lac de Montalbot	Vigneux-sur-Seine	11-mars	500	167	500			50	1					1		Sec Cathol. 12 mars	
Rue du Râteau	La Courneuve	15-mars	50	17	50									1		Le Parisien 18 mars	
Rue de la Butte-Pinson	Pierrefitte	17-mars	50	17	50										1	Le Parisien 18 mars	
Lices	Toulon	19-mars	40	15	40							1		1		var matin 19 mars	
auberge de jeunesse	Brive	19-mars	7	4	7							1		1		La montagne 19 mars	
La Noue Fondrière Av Blériot	La Courneuve	19-mars	250	83	250									1		MdM	
campement	Bobigny	21-mars	50	17	50								1			MdM MG et ERRC	
Bvd Sampaix	St Fons	22-mars	250	83			250					1				Le Progrès 23 mars	
Av Gal de Gaule/ Bvd Montmorency	Deuil-la-Barre	26-mars	50	20	50									1		Le Parisien 28 mars	
Bretelle A4 Joinville	Paris	27-mars	26	9	26									1		Le Parisien 27 mars	
Bretelle A86 et N14	St-Denis	28-mars	120	40	120								1			Le Parisien 28 mars	
Rue Léon Blum	Villeurbanne	28-mars	80	27	80									1		Libération 28 mars	
Moulin Galant	Ormy/Villabé/Corbeil	28-mars	350	117	350							1	1			Mediapart 28 mars	
Ateliers SNCF	Hellemmes	31-mars	36	12			36							1		Nord Eclair 31 mars	
rue des coquetiers	Bobigny	31-mars	35	12			35									Le Parisien 31 mars	
autres sites	IDF							230									ERRC
1er trimestre 2013			4162	1369	2883	272	1007	642	3	2	272	16	9	18	2		

Annexe 1

1. Description des données prises en compte dans l'étude

L'étude a recensé la dénomination du lieu de vie, la commune, le nombre de personnes expulsées (le nombre d'enfants quand il est spécifié), les causes de l'évacuation forcée, le nombre d'Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) distribuées (quand il est connu), la présence simultanée de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) avec les forces de l'ordre (quand il est signalé), les expulsions collectives du territoire, les propositions de relogement et les sources de l'information dans chacun des cas.

Chaque évacuation ou expulsion est caractérisée de la manière la plus complète et seules les informations vérifiables obtenues de sources fiables, mentionnées ci-dessous, sont comptabilisées.

2. Définitions

Le vocabulaire doit être précisé : un terrain est évacué et une personne expulsée. En droit, on parle d'évacuation d'un terrain, d'un bâtiment lorsque la mesure vise le lieu, et d'expulsion lorsque la mesure vise la ou les personnes. D'autre part, le terme « lieu de vie » désigne l'endroit où vivent les personnes, cet endroit pouvant être un bidonville, un squat, un garage désaffecté,... ou une caravane en état ou non de marche. La dénomination du lieu de vie est celle de l'endroit mentionné dans la source, par exemple « le Hanul ». L'adresse est évidemment notée quand c'est possible.

La commune est celle sur laquelle le lieu de vie existe. Les cas sont fréquents où le lieu de vie chevauche plusieurs communes, par exemple Noisy-le-Grand/Bry-sur-Marne. Ces cas prêtent souvent à confusion : plusieurs rapports d'apparence différente concernent en fait le même lieu de vie. Une attention particulière a été portée à ce point afin de garantir l'information.

La date est celle du jour où a eu lieu l'évacuation forcée ou l'expulsion du territoire.

Le nombre de personnes est celui mentionné dans la source. Le nombre d'enfants est repris s'il est spécifié par la source ou il est estimé au tiers des personnes présentes.

L'expulsion forcée peut résulter de : un arrêté d'expulsion pour occupation illégale ou insalubrité du lieu de vie, une distribution d'OQTF, une aide au retour humanitaire (ARH) ou un accident (incendie). Plusieurs causes peuvent se cumuler. Par exemple, à Massy (Essonne) en 2010, il y eut : distributions d'OQTF, incendie, arrêté d'expulsion, enfermement, retours ARH et retours forcés, et destruction de ce qui restait du lieu de vie par les autorités communales.

Chaque fois que la source le mentionne, le nombre d'OQTF ou d'arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF) distribués sur le lieu de vie est noté, de même que la présence de l'OFII sur le lieu de vie lors de l'intervention des forces de l'ordre.

Quand des propositions de relogements sont mentionnées dans la source, elles figurent au tableau. Elles sont généralement partielles car, dans la majorité des cas, elles séparent les familles et sont destinées uniquement aux femmes accompagnées d'enfants en bas âge dans un hébergement d'urgence pour quelques jours. Pour cette raison, elles sont très souvent refusées par les personnes concernées.

L'origine des décisions justifiant les évacuations sont comptabilisées. Elles peuvent être prises par un Tribunal (de grande Instance, administratif, Cour d'appel), ou suite à un arrêté d'insalubrité ou de péril pris par une Mairie ou un Préfet. Le nombre de départ ne faisant pas suite à l'usage de la force est aussi recensé. Ces départs font généralement suite à un harcèlement et des menaces policières.

La source est l'origine de l'information. Le même événement peut être décrit dans plusieurs sources. Chaque source est référencée. Seules les plus fiables et les plus précises ont été retenues : articles de presse et média, communiqués de presse, témoignages directs diffusés ou transmis par une ONG.

